

Déviations 53/2020

Un aperçu des déviations du **28 décembre 2020** au **3 janvier 2021** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviations	Période	Raison déviation
		A/D	A/D		
30/12/2020	MER	25/25R	25/19	2200-2300	Activités spéciales (voir NOTAM B5781/20).
		25/19,25R	25/19	2300-0000	Suite.
31/12/2020	JEU	25/19,25R	25L/19	0501-0600	Indisponibilité de la piste (voir NOTAM 3822/20).
		25/25R	25R/25R	0630-0712	Indisponibilité de la piste (voir NOTAM 3819/20).
			25/19	2150-2300	Activités spéciales.
		25/19,25R	25/19	2300-0000	Suite.
01/01/2021	VEN	25/19,25R	25/19	0000-0152	Activités spéciales.
		25/25R	25L/-	0670-0700	Indisponibilité de la piste (voir NOTAM A0001/21).
			25R/25R	0700-0730	Indisponibilité de la piste (voir NOTAM A0004/21).
03/01/2021	DIM	25/19,25R	25/25R	0600-0630	Visibilité 1.500 mètres ; couche nuageuse à 200 pieds ; Visibilité temporairement 400 mètres ; brouillard à 100 pieds.
			25/2R	0838-1037	Vent 040° 3-5kts en augmentation. Vent en altitude 050° 11kts.
			01/07	1037-1600	Vent 030° 6-8kts. Vent en altitude 060° 19kts.
		25/25R	01/07	1600-2300	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		19/19	01/07	2300-0000	Suite.



Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable

Ce document ne peut en aucun cas être publié, transformé, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinataire sans une autorisation expresse du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles National

Deze inlichtingen worden u verstrekt onder alle voorbehoud

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gewijzigd noch gepubliceerd worden zonder de uitdrukkelijke toestemming van de Ombudsfersl van de Federale Regering voor de luchthaven Brussel Nationaal

